

Commune de Bouzonville

Compte-rendu du conseil municipal du 19 juillet 2016

Sous la présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (24) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Isabelle BELAID, Mme Nadine CAPS, M. Roland CERATI, M. Armel CHABANE, M. Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Esther GOELLER, M. Franck ISCH, M. Clément LARCHER, M. Alain LINDEN, M. Guy OLLINGER, M. Manuel RIOS, M. Jean-Marie SIBILLE, M. Régis SUMANN, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Christiane WAGNER, Mme Michèle WANGON

Procuration (1) : Mme Michelle RIGAUD à M. Roland GLODEN

Excusés (2) : Mme Cathy GLUCK, M. Isiakou Camaroon OUBA BABA,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat terroriste du 14 juillet 2016 à Nice.

M. le Maire présente les agents ayant récemment intégrés les services municipaux :

- Mme Perine CRIADO, Directrice du Pôle Scolaire et Péri-scolaire depuis le 1^{er} juin 2016.
- M. Yvon POINTEL, Adjoint au Directeur du Pôle technique depuis le 20 juin 2016.

M. le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal que M. Benjamin MILAZZO rejoindra également les services municipaux le 8 août 2016 en qualité de Directeur du Pôle Culture, Animation, Communication.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le conseil Municipal désigne Mme Françoise DALSTEIN pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Compte rendu des activités du Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal depuis le 14 juin 2016

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La Commune a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes depuis le Conseil Municipal du 14 juin 2016 :

Date	Immeuble	Vendeur	Prix	Acquéreur
15/06/16	31 rue Beethoven	SCHMOKE Helga	110 000 €	BERGER Frédéric 31 rue Beethoven 57320 BOUZONVILLE
15/06/16	14 rue d'Aidling	MANSION Denise	247 000 €	GAMMEL Maik Wallerfangen (D)
23/06/16	Bâtiment ZI St Eloi	SERTRALU	150 000 €	Z.L.S. 12 rue d'Archigny 57320 FREISTROFF
06/07/16	13 rue Mozart	MANSION Pascal	110 250 €	TRITZ William et MATHIS Melissa 73 rue de la forge 57150 CREUTZWALD

Dans tous les cas figurant sur le tableau ci-dessus, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain par la commune pour les biens immobiliers concernés.

- Chèque d'indemnisation de sinistre

M. le Maire a procédé à l'encaissement d'un chèque de 3 548 € reçu le 4 juillet 2016 en indemnisation d'un sinistre survenu le 5 octobre 2015. Un camion de livraison avait embouti un lampadaire d'éclairage public.

- Contrats et adhésions diverses

Le Maire a décidé, après mise en concurrence de renouveler le contrat annuel 2016-2017 des licences des logiciels anti-virus pour les ordinateurs de la Mairie pour un coût global de 360 € TTC sur 12 stations de travail.

- Marchés publics

Les marchés suivants ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres :

Opération	Entreprise attributaire	Montant TTC des marchés	Montants prévus au budget 2016
Plafond du gymnase	Peintures Bernard	142 248,00 €	150 160,00 €
Programme de voirie 2016	Colas TP	46 800,00 €	60 114,80 €
Etanchéité du préau du Groupe scolaire	Mayeur et Romani	62 400,00 €	61 600,00 €
Ravalement façade salle des fêtes			21 000,00 €
TOTAL		251 448,00 €	292 874,80

Les marchés attribués sont tous inférieurs aux montants des prévisions budgétaires.

M. le Maire informe qu'il signera les actes notariés portant acquisition des biens immobiliers situés rue d'Eller dont la commune a décidé de faire l'acquisition par voie de préemption, mercredi 20 juillet 2016.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal aux animations du 23 juillet 2016, avec notamment une séance du cinéma en plein air. Il convie également les élus municipaux aux "Sportivales du Parc" le 30 juillet 2016 et remercie les organisateurs pour leur engagement.

1. 2016071901 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

- 1) - 2016071901 Approbation de l'ordre du jour
- 2) - 2016071902 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2016
- 3) - 2016071903 Réalisation de l'emprunt inscrit au budget 2016
- 4) - 2016071904 Décision budgétaire modificative
- 5) - 2016071905 Admission en Non-Valeur (ANV)
- 6) - 2016071906 Bilan des transports scolaires 2015-2016 - Tarifs 2016-2017
- 7) - 2016071907 Convention de mutualisation du service de restauration scolaire et tarifs périscolaires 2016-2017
- 8) - 2016071908 Crédits de fonctionnement 2016 du Groupe Scolaire Pol Grandjean
- 9) - 2016071909 Frais de fonctionnement 2015-2016 de l'Institut de la Providence
- 10) - 2016071910 Convention avec l'OMAP pour les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)
- 11) - 2016071911 Subventions de fonctionnement des associations locales - Demandes diverses
- 12) - 2016071912 Rapport sur la qualité et le prix de l'eau en 2015
- 13) - 2016071913 Modification du tableau des emplois communaux
- 14) - 2016071914 Dispositif de participation citoyenne
- 15) - 2016071915 Fusion de la communauté de communes du Bouzonvillois (CCB) et de la Communauté de communes des trois frontières (CC3F)

2. 2016071902 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2016

M. Guy OLLINGER et Mme Marie-Christine AUBIN souhaitent apporter une modification du compte-rendu du dernier conseil relatif au fait qu'il resterait encore des débris à l'ancien dépôt de Benting. Tous deux souhaitent une nouvelle vérification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2016.

3. 2016071903 - Réalisation de l'emprunt inscrit au budget primitif 2016

Un appel d'offre bancaire a été réalisé pour mobiliser un emprunt de 700 000 € pour un montant prévu au budget primitif 2016 de 750 000 €. Le résultat de cet appel d'offres est le suivant, sur une durée de 20 ans :

Banque	Taux	Type prêt	Périodicité remboursements	Total intérêts	Frais de dossiers	Coût total du crédit
La Poste	1,23%	Amortissements constants	Trimestriels	87 176,25 €	700,00 €	87 876,25 €
La Poste	1,25%	Remboursements constants	Trimestriels	92 229,56 €	700,00 €	92 929,56 €
CRCA	1,45%	Remboursements constants	Mensuels	106 818,85 €	1 400,00 €	108 218,85 €
CE	1,53%	Amortissements constants	Mensuels	107 546,25 €	700,00 €	108 246,25 €
CCM	1,55%	Amortissements constants	Trimestriels	109 856,25 €	700,00 €	110 556,25 €
CE	1,55%	Remboursements constants	Mensuels	114 545,26 €	700,00 €	115 245,26 €
CCM	1,55%	Remboursements constants	Trimestriels	115 441,47 €	700,00 €	116 141,47 €
CDC	1,75%	Amortissements constants	Annuels	128 625,00 €	0,00 €	128 625,00 €
CDC	1,75%	Remboursements constants	Annuels	135 677,14 €	0,00 €	135 677,14 €

La commission des finances, propose à la majorité de ses membres de retenir l'offre de La Poste en amortissements constants sur 20 ans remboursables par trimestres au taux de 1,23%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances.

4. 2016071904 - Décision budgétaire modificative

Compte tenu d'un certain nombre d'opérations non prévues au budget primitif 2016, la commission des finances propose d'adopter la décision modificative suivante :

Sens	Imputation	Libellé	Mouvement	Charges	Ressources
DI	2313 469	Travaux gendarmerie	- 17 500,00		17 500,00
DI	21561 511	Rénovation camion	+ 6 900,00	6 900,00	
DI	2135 512	Rénovation chauffage gymnase	+ 5 700,00	5 700,00	
DI	2135 513	Sèches mains salle des fêtes	+ 1 200,00	1 200,00	
DI	2135 514	Mise aux normes PMR Nautic Club	+ 2 000,00	2 000,00	
DI	21531 515	Busage chemin rural Heckling	+ 2 000,00	2 000,00	
DI	2183 ni	Ordinateur service périscolaire	+ 725,00	725,00	
DI	2183 ni	Mise à niveau salle informatique Ecole Pol Grandjean	+ 1 700,00	1 700,00	
DI	2188 ni	Achat d'une débroussailleuse	+ 1 150,00	1 150,00	
DI	2188 ni	Taille haie thermique	+ 570,00	570,00	
DI	2188 ni	Souffleur	+ 655,00	655,00	
DI	020	Dépenses imprévues	- 5 100,00		5 100,00
TOTAL				22 600,00	22 600,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances et d'adopter la décision budgétaire modificative décrite ci-dessus.

5. 2016071905 - Admission en Non-Valeur (ANV)

Madame la trésorière de la collectivité a présenté une demande d'Admission en Non Valeur (ANV) concernant une ancienne administrée de la commune, comme suite à la décision relative au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de la Banque de France à son endroit.

Les créances concernées datent de 2009 et concernent le service périscolaire comme suit :

Titre	Objet	Date	Montant
283	Périscolaire	02/02/09	8,32
393	Périscolaire	22/04/09	8,32
TOTAL			16,64

La commission des finances propose d'autoriser M. le Maire à admettre les créances décrites ci-dessus en non valeur par émission d'un mandat de 16,64 € à l'article 6542 - Créances éteintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'admission en non valeur des créances décrites ci-dessus.

6. 2016071906 - Bilan des transports scolaires 2015-2016 - Tarifs 2016-2017

Pour information, le bilan financier des transports scolaires 2015-2016 est annexé au présent compte-rendu.

Il ressort de ces éléments que le coût du service repose à 82,61% sur le budget de la commune, le solde à la charge des usagers.

S'agissant des tarifs 2016-2017, la commission des finances propose les tarifs suivants, en hausse de 2% :

Nombre d'enfants	Tarifs annuels 2015-2016	Tarifs annuels 2016-2017
1 enfant	135 €	138 €
2 enfants	249 €	255 €
3 enfants et plus	348 €	354 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix des transports scolaires comme proposé par la commission des finances.

7. 2016071907 - Convention de mutualisation du service de restauration scolaire - Tarifs périscolaires 2016-2017

Le projet de convention de mutualisation de restauration scolaire, avec le Conseil Départemental et le Collège Adalbert règlera les modalités de facturation du service à la Commune de Bouzonville à compter de l'année scolaire 2016-2017.

Le projet de convention est reproduit en annexe du présent compte-rendu.

Les tarifs ont vocation à évoluer comme suit :

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Enfants	2,88 €	4,66 €	7,58 €
Accompagnateurs	5,18 €		

L'article 8 de la convention prévoit également une mise à disposition du personnel communal pour le service, également source de coûts supplémentaires.

Ces hausses tarifaires conduiront à terme la collectivité à réfléchir à la mise en œuvre d'un service de restauration scolaire au Groupe Scolaire Pol Grandjean à compter de l'année scolaire 2017-2018, les délais étant trop courts pour la rentrée 2016.

Cette augmentation induira une hausse des tarifs périscolaires pour la rentrée scolaire prochaine.

La commission des finances propose d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mutualisation pour l'année 2016-2017, la commune se réservant le droit de la dénoncer pour l'année scolaire 2017-2018.

La commission des finances propose par ailleurs à la majorité de ses membres pour l'année scolaire 2016-2017 les tarifs suivants pour l'accueil périscolaire sur le créneau de 11H30 à 13H30 avec restauration (en augmentation de 50% de la hausse imposée par le Conseil Départemental) :

Quotient	Tarifs 2015-2016	Tarifs 2016-2017
- 513	3,18	4,10
514 à 824	3,50	4,40
825 à 1130	3,82	4,70
1130 et plus	4,24	5,10
Extérieur	5,30	6,20
Régie Bouzonville	3,50	4,40
Régie extérieur	5,50	6,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 2 contre d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mutualisation du service de restauration scolaire pour l'année 2016-2017.

Mme Nathalie BAUDESSON SCIMIA estime qu'il conviendrait pour la Commune de Bouzonville de prendre en charge des 2/3 du surcoût et non 50% pour ne pas grever le budget des familles.

M. Roland CERATI s'insurge contre cette politique du Département de la Moselle et considère que la hausse est trop importante pour les familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour, 4 abstentions et 8 contre de fixer les tarifs périscolaires décrits ci-dessus pour la prestation d'accueil méridien avec restauration à compter de l'année scolaire 2016-2017.

8. 2016071908 - Crédits de fonctionnement 2016 du Groupe Scolaire Pol Grandjean

La commission des finances propose à l'unanimité de retenir au maximum les crédits de fonctionnement du Groupe Scolaire Pol Grandjean pour l'année 2016, identiques aux années scolaires passées :

Site	Classes retenues*	Montant unitaire	Dotation totale
Ecole élémentaire	12,50	460,00	5 750,00
Ecole maternelle	6,00	500,00	3 000,00
Total	18,50		8 750,00

* y compris la direction, qui est comptée comme une classe à part entière. Le RASED, étant une structure à vocation partiellement intercommunale n'est compté que pour une demi classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter le montant 2016 des crédits de fonctionnement du Groupe Scolaire Pol Grandjean comme indiqué ci-dessus.

9. 2016071909 - Frais de fonctionnement 2015-2016 de l'Institut de la Providence

La loi impose à la commune de Bouzonville de contribuer au fonctionnement de l'Institut de la Providence.

La commission des finances, à la majorité de ses membres propose les participations suivantes pour l'année scolaire 2015-2016 :

Participation au financement de l'Institut de la Providence 2015-2016								
Cycle	Description	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Maternelle	Effectifs	49	46	35	35	45	36	41
	Participation / élève	368	368	368	368	368	368	368
	Montant participation	18 032	16 928	12 880	12 880	16 560	13 248	15 088
Elémentaire	Effectifs	75	78	70	79	70	66	73
	Participation / élève	194	194	282	370	414	458	458
	Montant participation	14 550	15 132	19 740	29 230	28 980	30 228	33 434
Total Participation		32 582	32 060	32 620	42 110	45 540	43 476	48 522

Des membres de la commission des finances souhaitent que la commune diminue sa participation non obligatoire en faveur du cycle maternel.

M. le Maire précise que la loi oblige les communes qui participaient au fonctionnement des écoles maternelles depuis une certaine date à prolonger leur soutien financier. La jurisprudence aurait débouté une commune qui avait souhaité supprimer sa participation pour le cycle maternel. Cette information devra toutefois être vérifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 4 contre de fixer le montant de la participation financière 2015-2016 au fonctionnement de l'Institut de la Providence :

- à 368 € par élève scolarisé en cycle maternel domicilié à Bouzonville,
- à 458 € par élève scolarisé en cycle élémentaire domicilié à Bouzonville.

10.2016071910 - Convention avec l'OMAP pour les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

La convention avec l'OMAP pour l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) a été signée. Le centre aéré de Bouzonville est en place jusqu'au 29 juillet 2016 pour une durée de trois semaines. 17 à 31 enfants ont participé au centre aéré les deux premières semaines de juillet.

- La convention prévoit le versement d'un acompte de 2 000 € sur production d'un bilan financier prévisionnel pour le deuxième semestre 2016, incluant les frais de gestion de 500 €.
- Un solde permettant l'équilibre des comptes sera versé sur production par l'OMAP du compte de résultat de la période au plus tard le 31 décembre 2016.

La commission des finances propose à l'unanimité d'autoriser la liquidation des dépenses susmentionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances.

11.2016071911 - Subventions de fonctionnement des associations locales - Demandes diverses

- Subventions de fonctionnement aux associations locales : la commission des finances propose d'attribuer un acompte de 50% de toutes les subventions attribuées en 2015.
- Demandes diverses :
 - Handball club de Boulay : la commission propose de refuser la subvention demandée.
 - Demande de subvention du club de boxe française UNSS du Collège Adalbert de Bouzonville pour la participation à une compétition de niveau national. La commission des finances après en avoir débattu, propose à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 € au vu des résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre les avis de la commission des finances.

12.2016071912 - Rapport sur la qualité et le prix de l'eau en 2015

Tous les ans, M. le Maire de Bouzonville est tenu de présenter un rapport sur la qualité et le prix de l'eau dans sa commune sur la base de documents transmis par la structure intercommunale territorialement compétente.

En l'occurrence, l'alimentation en eau potable d'une part et l'assainissement d'autre part relèvent des compétences respectives du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville (SIEB) et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays Bouzonvillois (SIAPB), tous deux présidés par M. Clément LARCHER.

La Commune de Bouzonville a reçu récemment les rapports du SIEB et du SIAPB pour l'année 2015. Ces rapports sont intégralement reproduits en annexe.

M. Guy OLLINGER se félicite que le rendement du réseau se soit amélioré en 2015. La proportion des pertes (23%) reste malheureusement importante. Le volume des dégrèvements a fortement augmenté, du fait de la négligence de nombreux usagers du service.

Mme Marie-Christine VENNÉ remarque que les consommations d'eau des particuliers ont diminué alors que le nombre d'abonnés augmente.

Beaucoup d'eau a été importée de Boulay (21% de la consommation) du fait de travaux en 2015, sans coût supplémentaire toutefois.

Ce point n'a pas fait l'objet d'un vote.

13.2016071913 - Modification du tableau des emplois communaux

Suite à la réussite de deux agents municipaux au concours interne d'adjoint administratif 1^{ère} classe et à leur inscription sur liste d'aptitude du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle au 5 juillet 2016, il est proposé de procéder aux modifications suivantes du tableau des emplois communaux :

Ancienne situation	Nouvelle situation au 20 juillet 2016
2 adjoints administratifs 2 ^{ème} classe	2 adjoints administratifs 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification du tableau des emplois communaux décrite ci-dessus.

14.2016071914 - Dispositif de Participation Citoyenne

Pour mémoire, une réunion d'information des membres du Conseil Municipal a eu lieu le 29 juin 2016 concernant le dispositif de "Participation citoyenne", impliquant les administrés dans la surveillance de leur quartier. Le dispositif, proposé par la Gendarmerie Nationale et a été présenté par le Commandant Nicolas DERASSE.

La plaquette de présentation du dispositif est annexée au présent compte-rendu.

Mme Marie-Christine VENNÉ s'inquiète de l'état d'avancement de la convention entre la Gendarmerie Nationale et le Police Municipale.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette convention est à finaliser et doit faire l'objet d'une prochaine signature entre la commune et la Gendarmerie Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, exprime à l'unanimité le souhait d'adhérer à la démarche de "Participation citoyenne" en partenariat avec la Gendarmerie Nationale.

15.2016071915 - Fusion de la communauté de communes du Bouzonvillois (CCB) et de la Communauté de communes des trois frontières (CC3F)

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, le Préfet de la Moselle a présenté son projet de Schéma aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

S'agissant de la Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB) le projet consistait en une fusion avec la Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F).

Le Conseil Municipal du 30 novembre 2015, interrogé par M. le Préfet sur l'opportunité d'une fusion entre la CCB et la CC3F s'était prononcé par 21 voix contre et 4 pour ce projet, la préférence des membres du conseil Municipal allant vers d'autres modalités de fusion.

Au regard de l'article 35 de la loi NOTRe qui impose au Préfet de mettre en oeuvre le Schéma Départemental retenu (fusion des Communautés de Communes du

Bouzonvillois et des Trois Frontières effective au 1^{er} janvier 2017). Ce dernier, par courrier en date du 27 avril 2015 soumet pour accord à chaque maire des communes concernées le projet de périmètre pris en application du SDCI. La délibération doit également déterminer le siège et le nom du nouvel EPCI, ces éléments devant figurer dans l'arrêté de fusion.

Les élus du territoire des deux Communautés de Communes se sont rencontrés à Manderen au château de Malbrouck le 10 juin 2016 pour une réunion d'information sur les diverses décisions qui vont devoir être prises concernant :

- l'approbation du périmètre de la nouvelle collectivité tel que prévu par le SDCI,
- le nom de la nouvelle Communauté de Communes,
- le siège de la nouvelle Communauté de Communes.

S'agissant du siège, certains élus avaient un temps envisagé de dissocier le siège "boîte aux lettres" à Montenach à la Maison de la Nature de l'Hôtel communautaire (lieu de travail et de services à la population) à Bouzonville au siège actuel de la CCB.

Ce projet aurait eu pour effet le rattachement de la nouvelle communauté de communes à la Sous-préfecture de Thionville, avec des conséquences immédiates et à venir sur l'organisation des services déconcentrés de l'Etat.

Interrogé sur ces questions par M. le Maire de Bouzonville, Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Forbach - Boulay - Moselle a indiqué que le fait de distinguer siège administratif et siège effectif est irrégulier du point de vue du droit et qu'en l'état actuel le siège de la future communauté de communes ne peut donc qu'être fixé à Bouzonville.

Vu l'exposé du Maire,

Vu le projet de fusion de la Communauté de Communes du Bouzonvillois avec la communauté de communes des Trois Frontières dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 30 mars 2016,

Vu le courrier du Préfet de la Moselle en date du 27 avril 2016 par lequel il sollicite l'avis des communes et des EPCI concernés sur le périmètre envisagé en application du SDCI, ainsi que sur le nom et le siège du nouvel EPCI,

Considérant que le périmètre proposé a été approuvé par la commission départementale de coopération intercommunale,

Considérant la proposition d'appeler le nouvel EPCI : Communauté de Communes Bouzonvillois - Trois Frontières,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le périmètre du nouvel EPCI tel que proposé par le Préfet,
- d'adopter la proposition de nom du nouvel EPCI : Communauté de Communes Bouzonvillois - Trois Frontières,
- de fixer le siège de la nouvelle Communauté de Communes à Bouzonville à l'actuel Hôtel communautaire de la CCB.